

Le contrat de développement territorial de l'ADEME pour les énergies renouvelables thermiques Un nouveau dispositif pour la transition énergétique des territoires

Dans le cadre du Fonds chaleur, l'ADEME propose aux territoires¹ un nouveau contrat visant à dynamiser quatre filières concernées par la production de chaleur renouvelable :

- la biomasse solide (bois énergie),
- le solaire thermique,
- la géothermie par pompe à chaleur
- et les réseaux de chaleur pouvant concerner la biomasse, le solaire thermique, le biogaz et la chaleur fatale.

Principes

Un contrat territorial sur 6 ans avec un objectif d'installations à réaliser en 3 ans, reconductible sur 3 années supplémentaires avec le choix d'un opérateur (en principe, la collectivité, mais ce peut être un opérateur territorial type SEM, SPL...).

Un financement pour l'animation (prospection auprès des maîtres d'ouvrage du territoire, accompagnement et suivi de l'ingénierie de projet, ...), pouvant être confiée à un partenaire technique, comme l'Adil information énergie.

Une mise à disposition des aides du fonds chaleur auprès de l'opérateur afin de regrouper l'instruction des dossiers et ainsi de pouvoir financer des installations de petite taille qui ne seraient pas éligibles au fonds chaleur : c'est l'effet « grappe de projets ».

Intérêt pour le territoire

Une cohérence et complémentarité avec la stratégie énergétique (TEPOS)

Des moyens significatifs à l'animation et à l'investissement du fonds chaleur (de l'ordre de 50% d'aide sur des petits projets)

Une visibilité sur les financements durant la durée du contrat.

Etapes

Une étude de préfiguration précisant l'organisation du pilotage et la mobilisation des acteurs, le contexte énergétique du territoire avec recensement des sites potentiels et présentation de 3 scénarios

Une contractualisation sous la forme de contrat d'objectif

Appui de l'Adil information énergie

L'Adil information énergie propose, dans un premier temps d'assister les territoires dans le montage d'un contrat de développement territorial des ENR puis d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la phase opérationnelle et de permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs qu'elle se sera fixée

¹ Les besoins de chaleur pouvant représenter entre **40 et 50 %** des besoins d'énergie selon les territoires, un des enjeux des TEPOS va être de renforcer le **développement de la chaleur renouvelable** pour tendre vers **100 %** de chaleur renouvelable en **2050**.